

COMPTE-RENDU CONSEIL DU 21 AOUT 2024

Présents : Manuel ARRAGAIN, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE (arrivée à 19h23), Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO (arrivée à 19h26)

Excusés : Christine BERGER-MOUGIN (Pouvoir à Manuel ARRAGAIN), Yvan JAYET dit LARAFFE.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Remboursement de frais par l'auteur de dégradations dans le village. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

1. Déclassement voie communale n°10

Le Maire explique que le chemin dit « Chaussée de Panillon » est classé en voie communale (voie communale n°10, bien au-delà du hameau de Panillon).

Un classement en voirie communale impose à la commune d'entretenir la voirie qui doit rester circulaire (ce qui implique également de déneiger la voie). Or, ce chemin qui rejoint le hameau des Granges n'a pas vocation à rester ouvert à la circulation, hors riverains, exploitation, chasse etc.

La reprise de la chaussée effectuée par la commune début 2023 à l'intérieur du hameau de Panillon a été réalisée jusqu'à la limite qui a vocation à rester voie communale. La suite de la voie doit être reclassée en chemin rural ce qui correspond à sa réelle vocation actuelle.

Il convient donc de demander le déclassement de la partie de la voie communale n°10 à partir de la parcelle B 305 et jusqu'au bout de la voie communale n°10, ce qui correspond à 270 mètres de longueur.

Le tableau de voie devra être mis à jour en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (8 voix).

- ***DECIDE le déclassement d'une partie de la voie communale n°10, à partir de la parcelle B 305,***
- ***CONSTATE que ce déclassement concerne 270 mètres de voirie à reclasser en chemin rural,***
- ***CHARGE le Maire de mettre à jour le tableau de voirie.***

Mélanie ZIZZO rejoint la séance à 19h23.

2. Mission CDG pour diagnostic archivage communal

Le Maire rappelle les échanges lors des précédentes réunions concernant la problématique des archives communales qui sont actuellement dispersées et stockées dans des conditions non optimales. Une rencontre récente avec une archiviste du centre de gestion a permis d'identifier l'opportunité de faire appel à leur service dédié pour établir un diagnostic de la situation actuelle.

Ce diagnostic serait effectué sur une journée : examen des archives existantes, des éléments à archiver, des éventuels versements à envisager auprès des archives départementales, examen des possibilités de locaux pour un archivage dans de bonnes conditions.

Le centre de gestion peut proposer une convention à la commune et, à la suite de la signature, reviendrait vers nous pour établir une date de visite.

Le coût à charge de la commune serait d'environ 230 € pour une journée + frais de déplacement et de repas de l'archiviste (70 € environ), soit 300 € au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (9 voix) :

- ***APPROUVE le recours au centre de gestion pour une mission diagnostic des archives communales sur une journée,***
- ***AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.***

Thibault LEFEBVRE rejoint la séance à 19h26.

3. Remboursement de frais suite à dégradation dans le village (point ajouté à l'ordre du jour)

Le Maire rappelle au conseil l'accident survenu dans le village Dimanche 7 Juillet en début de soirée. Un véhicule a heurté et complètement détruit un poteau bois protégeant la route. Une intervention de la gendarmerie a eu lieu à la demande du maire. Une procédure est en cours en ce qui concerne les infractions commises par le conducteur et constatées par les gendarmes. En ce qui concerne la prise en charge des dégâts causés au mobilier urbain communal, le conducteur a demandé à les prendre en charge directement par un chèque à l'ordre du Trésor public. Un devis dans ce sens, d'un montant de 4290 € TTC a été établi et adressé au conducteur. Malgré plusieurs relances celui-ci n'a toujours pas tenu ses engagements.

Il est donc proposé d'établir un titre de recettes de 4290 € TTC afin que la somme due soit recouvrée directement par le Trésor public. Il est précisé que l'assurance de la commune a été avisée dès la survenue de l'accident des dégâts occasionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (10 voix) :

- ***De RECLAMER la somme de 4290 € TTC au propriétaire du véhicule impliqué dans l'accident du 7 Juillet 2024 ayant entraîné la destruction d'une barrière, conformément au devis établi,***
- ***CHARGE le Maire d'établir un titre de recettes d'un montant correspondant.***

4. Questions diverses :

- Suite au courrier du Maire au département demandant **l'abaissement de la vitesse à 50 km/h dans la traversée du Mollard** par la route départementale, il est donné lecture du courrier de réponse reçu en mairie après près de 6 mois d'attente. Le département a adressé une réponse défavorable argumentée sur le fait que la limitation actuelle à 70 km/h n'est déjà pas respectée. Il propose que le lieu-dit soit mieux signalisé et reste à la disposition de la mairie pour une réflexion sur un aménagement. Le Maire rappelle qu'il a appuyé sa demande sur l'existence, dans des communes voisines, de portions de départementales traversant des lieux-dits hors agglomération mais concernés par une limitation à 50 km/h. Il rappelle l'inquiétude quotidienne pour la famille directement riveraine de la route et les

collégiens utilisateurs du bus scolaire, et les nombreuses conduites dangereuses observées. Les membres du conseil conviennent qu'il est nécessaire d'insister auprès du département pour apporter une solution satisfaisante dans cette traversée particulièrement dangereuse.

- **Inauguration septembre planning**

L'inauguration aura lieu le 7 septembre à partir de 10h30. Les invitations à la population et aux partenaires financiers et artisans et entreprises ont été envoyées. Un planning des différentes tâches est établi. La matinée sera organisée par une marche à travers le village autour des principales réalisations, avant un rassemblement final et un vin d'honneur servi dans la cour de l'école.

- **Festival Reggae**

Le dossier administratif demandé par la préfecture a été déposé. Les organisateurs du festival se chargeront de sécuriser les espaces autour pour éviter les parkings sauvages sur les propriétés privées et assurer la bonne circulation de la rue de la Muraille.

- **Equipement aire de jeux**

Il est rappelé qu'il est nécessaire de procéder à une reprise du sol avant de remonter le jeu à ressort.

Une suggestion avait été faite par les enfants de fin d'école primaire, notamment les filles, pour que soit proposé un équipement adapté à leur âge. Il est rappelé que la première partie de l'aire de jeux avait été aménagée pour des enfants plus petits, mais que de la place avait été laissée pour une future extension. Le conseil examine plusieurs exemples de jeux pouvant s'intégrer dans l'espace communal.

Il est proposé de remettre cette question à début 2025 afin de déterminer un budget pouvant être mobilisé et d'organiser une concertation avec les enfants de la tranche d'âge concernée.

- **PCS**

Il est rappelé que tous les conseillers qui le peuvent sont invités à se réunir le 24/09 pour un exercice. Le document doit être bien finalisé en amont.

Sébastien FANI explique qu'il a travaillé en lien avec une conseillère de Motz chargée du PCS sur sa commune. Quelques questions sont à régler, notamment celle du positionnement du poste de commandement. Le conseil s'accorde pour dire que celui-ci doit être établi à la mairie. Sébastien FANI rappelle également la nécessité de finaliser le DCRIM. Il proposera une date pour une réunion de travail début septembre.

- **PSC1 : Formation 1^{er} secours**

Cette formation dispensée par les pompiers serait ouverte à tous les habitants. Son coût serait de 550 € pour 10 personnes formées. Il est proposé que les participants financent leur formation en bénéficiant d'une aide de la commune, qui pourrait participer à hauteur de 300 €. La formation serait déployée sur deux samedis matin, et sera proposée aux 3 agents communaux, avec une prise en charge de la totalité du coût par la commune en ce qui les concerne.

Ces décisions seront à formaliser lors d'un prochain conseil.

- **Contentieux urbanisme lieu-dit Au Clos**

Le maire souhaite que soit rappelé, et inscrit au compte-rendu, que la procédure n'est pas terminée. La date pour l'appel en correctionnel n'a pas été fixée, et, dans l'attente, le jugement en première instance est suspendu ce qui explique que les équipements n'aient pas été démontés. Le conseil sera informé régulièrement des avancées de ce dossier.

- **Organisation conseil**

Un tour de table est organisé pour donner la parole aux conseillers présents lors de la dernière réunion.

Le Maire fait part de sa décision de poursuivre le mandat jusqu'au bout, avec une implication constante dans l'action communale. L'ensemble de l'équipe municipale souhaite, dans le même esprit, poursuivre son action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Date prévisionnelle du prochain conseil : 18 Septembre à 19h

